



DELIBERATION n° Del.2023-IX-153
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 09 Novembre
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 4
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
20 NOV. 2023

De la publication le
20 NOV. 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte
BOISSON, Jean-Pierre PORTIER, *Adjoint au maire*, Sophie FERNANDEZ,
Florence GONZALES, Michèle TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK,
Bernard PAJANI, Liliane THORENS, Gilles ANDREVON, Michel VOISIN,
François HUSAK, David DUNAND-CHATELLET, Véronique BOUCHET,
Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, Jeannie TREMBLAY-
GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Olivier TISSOT-
DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, *Conseillers*
municipaux

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Julien PORTIER a donné procuration à Michèle TARDIVET-MERCIER,
Agnès BALLIEU a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Damien VACHERAND-DENAND a donné procuration à Olivier TISSOT-
DUPONT, Yves CREPEL a donné pouvoir à Jean-Philippe MARTINET

ABSENTS : André LACHENAL

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Adoption du Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°Del.2023-VII-128 du 06 septembre 2023 relative à l'adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en version dite développée, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la commune et ses budgets annexes ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux en décrivant notamment les processus financiers internes que la commune de Faverges-Seythenex a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion ;

Considérant que ce règlement permet d'identifier le rôle stratégique de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable ;

Considérant que ce règlement fixe les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement ;

Il est rappelé que ce règlement est adopté pour la durée de la man
nouveau adopté lors du prochain renouvellement du Conseil Municipal.

Ce règlement comporte sept parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier, soit :

- Préface,
- Titre I : Le cadre juridique du budget communal
- Titre II : L'exécution budgétaire
- Titre III : Les régies
- Titre IV : La gestion pluriannuelle
- Titre V : Les provisions
- Titre VI : L'actif et le passif
- Titre VII : Le contrôle des collectivités territoriales exercé par la Cour des comptes

Ce règlement évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires et de l'adaptation des règles de gestion.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-  **ADOPTÉ** le règlement budgétaire et financier joint en annexe ;
-  **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX

